



Crise du Covid-19 : Quelles sont les inquiétudes du Sedima ?

Le syndicat nous a mentionné ce matin les différents sujets d'inquiétudes de ses entreprises adhérentes. Comment s'adapter aujourd'hui à cette crise sanitaire, quel est l'impact du Coronavirus sur l'activité des distributeurs et, enfin, quelles perspectives pour le secteur ? Interview de Pierre Prim, Président du Sedima, à retrouver dans nos colonnes.

Machinisme Actualités a donc souhaité entrer en contact avec le Sedima, en cette crise de coronavirus, afin d'informer de la réalité globale de la situation et devancer les principaux problèmes à venir, au niveau de la profession.



De fait, les entreprises adhérentes au Sedima se sont organisées aujourd'hui pour répondre à l'impératif de l'urgence sanitaire pour lutter contre le Covid-19, en assurant leurs missions essentielles vis-à-vis de leurs clients agriculteurs. Ils adaptent aussi l'activité en fonction de l'avancement des travaux agricoles et de la météo.

Le point sur les services maintenus

Le Sedima nous a informé que les services ci dessous étaient maintenus :

Pour l'Agricole :

Ateliers et SAV assurés

Fourniture pièces maintenue,

Livraison matériel : au cas par cas

Service commercial réduit (télétravail ou confinement)

Service administratif réduit (télétravail)

Pour l'Espace Vert :

Ateliers et SAV assurés

Fourniture pièces maintenue,

Livraison matériel : au cas par cas

Magasin ouvert au public particulier généralement fermé

Service administratif réduit (télétravail)

A noter que pour la partie Espace Vert, la situation est particulièrement compliquée économiquement. En effet, c'est sur cette période que les entreprises de service et distribution de matériels pour l'espace vert jouent leurs chiffres d'affaires. Conséquence, des matériels risquent de rester en stock alors que les échéances de règlements fournisseurs, elles, sont là.

Le Sedima ne souhaite pas que ses entreprises soient « oubliées » du système

Le Sedima regrette par ailleurs que la situation soit passée « *d'un extrême à l'autre* », avec des « *comportements gravement négligents il y a 10 à 15 jours* » à « *un immobilisme complet* » aujourd'hui. Le syndicat s'inquiète aujourd'hui que « *la question fondamentale de l'autonomie alimentaire de l'automne n'entre pas suffisamment en compte* », dans le spectre de décision des autorités sanitaires et du gouvernement.

Le syndicat s'inquiète aussi du manque de vision sur la durée du confinement et du fait que nombre d'entreprises du secteur ne puissent redémarrer si l'activité se réduit trop drastiquement, « *et si [nos] entreprises ne sont pas aidées comme cela avait été promis par les premiers discours du gouvernement* ».

Fait surprenant, le Sedima a assuré à Machinisme-Actualités du refus de prise en charge de certaines demandes de chômage partiel, émanant à la fois d'entreprises de l'agricole et de l'espace vert. « *Nous espérons ne pas être les oubliés du système* », a résumé le syndicat.

Retrouvez ci-dessous l'interview de Pierre Prim, Président du Sedima :

Machinisme-Actualités : Dans cette situation de crise, comment fonctionne votre secteur d'activités ?

Pierre Prim : Nous avons eu un conseil d'administration de crise hier, la situation est différente, d'une région à une autre. Il est clair que dans la région grand Est, l'ouverture au public est extrêmement réduite mais aucune entreprise ne s'est mise à l'arrêt. Le SAV est assuré et les fournitures de pièces aussi.

Dans les autres régions on estime globalement que l'activité est en baisse de l'ordre de 50%. Pour l'instant l'approvisionnement pièces venant des constructeurs fonctionne avec un peu de dysfonctionnement dans les livraisons.

Nombre de constructeurs ont fermés leurs usines, d'où surgissent les problèmes sur les livraisons de matériels. En conséquence, des clients annulent leurs bons de commandes, ce qui annonce d'autres difficultés, ou des matériels qui vont arriver en retard alors que les clients les attendent pour leurs travaux.

Machinisme-Actualités : Quels sont les principaux freins à lever ?

P. P : Il faut sécuriser en tout premier lieu les salariés qui ont peur pour eux et leurs familles. Bien que tous les gestes barrières soient mis en place, c'est compliqué au vu des discours qu'ils entendent « *restez chez vous* ». Ce serait bon d'avoir des messages de soutien des clients. Rien de comparable avec ceux adressés au personnel médical... mais tout de même.

On parle beaucoup des grands groupes de la chaîne alimentaires et coopératives agricoles, mais il n'est jamais fait mention de notre activité, or cela ferait du bien à nos salariés et à nos chefs d'entreprise que leurs investissements au service de leurs clients soient mieux valorisés. Aujourd'hui, le moral des troupes est primordial si on veut maintenir leur motivation à venir travailler dans ce contexte anxiogène.

Il faut aussi sécuriser les chefs d'entreprises qui se demandent si tous les risques qu'ils prennent en valent la peine. Leur responsabilité pénale en qualité de chef d'entreprise sur l'obligation de résultat en matière de santé au travail pose énormément question, et si ce point n'est pas levé, difficile de voir augmenter plus fortement l'activité dans nos entreprises. Les conséquences économiques seraient ainsi dramatiques du point de vue social et économique.

La « guerre » évoquée par Emmanuel Macron ne pourra pas se gagner si les soldats, c'est-à-dire l'ensemble des travailleurs dont l'activité ne peut être compatible avec le télé-travail, fuient et cèdent à la panique.

Machinisme-Actualités : Quels conseils pourriez-vous donner à vos adhérents pour poursuivre au mieux leur activité ?

P. P : Pour minimiser les risques face au COVID 19, nous demandons à nos adhérents de suivre à la lettre toutes les préconisations en matière de gestes barrières et recommandons un strict respect des règles de distanciation et d'hygiène pour pouvoir continuer leur activité de service en support à la production alimentaire.

Pour les aider, nous avons mis à leur disposition dans le cadre de leur cotisation une plateforme leur permettant de réaliser et de mettre à jour leur document unique d'analyse des risques de santé et sécurité. Cette plateforme a été mise à jour avec des spécialistes de la santé au travail pour intégrer le risque COVID 19.

Tout est décrit et adapté à chacun de leurs métiers. Ils doivent ensuite échanger avec le CSE pour écrire et diffuser les procédures adéquates permettant de limiter l'exposition des salariés.

Les chefs d'entreprise doivent aussi communiquer sur la maladie en s'appuyant sur les documentations éditées par le Ministère du travail que nous avons largement diffusé sur notre site www.sedima.fr et qui est à disposition de nos adhérents mais aussi de non adhérents.

Les chefs d'entreprises doivent veiller à ce que les clients respectent impérativement les règles et qu'ils fassent preuve de patience compte tenu de la situation, certains en sont conscient d'autres non. Sinon nous allons assister à des fermetures en série.

Face à l'afflux des documents qui proviennent de toute part, et éviter que les chefs d'entreprises ne s'y perdent, nous leur conseillons de s'en remettre à notre veille juridique et de ne pas céder à la panique, car les précisions arrivent au jour le jour et nous sommes en contact direct et permanent avec les cabinets interministériels et la CPME pour relayer leur demande et avoir rapidement les informations que nous leur renvoyons chaque jour par alerte.

Cette crise est inédite, nos entreprises ont à cœur de servir leurs clients, et en mutualisant les bonnes pratiques de chacun nous pourrions continuer à fonctionner à minima et c'est ce que nous faisons avec le conseil d'administration du Sedima.

Tout l'enjeu va résider dans le soutien des pouvoirs publics et des fournisseurs.

Propos recueillis par Jean-Paul Hébrard (avec Hugo Roger)